

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU JURA

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LOUVATANGE**

SEANCE DU 11 avril 2025

Nombre :

- de conseillers en exercice : 6
- de membres présents : 6
- de votants : 6

Date de convocation :

02/04/2025

Date d'affichage :

16/04/2025

N° de délibération :

005-2025

L'an deux mil vingt cinq, le onze avril à 20h00, le Conseil Municipal de Louvatange, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de mairie, sous la présidence de M. Martial MATZ, Maire.

Présents : Martial MATZ, Nicolas VUILLEMENOT, Jérôme FASSET, Olivier GUILLEMIN, Valérie POCARD, Mickaël REBILLET

Absents :

Secrétaire de séance : Olivier GUILLEMIN

Objet : Conséquences de la démission de la 1^{ère} adjointe

Vu la démission de Mme BIDAŁ, Valérie première adjointe,

Vu la nécessité de prévoir son remplacement.

Considérant les différentes possibilités proposées au Conseil Municipal, à savoir :

- ne pas pourvoir à la vacance du poste et
- pourvoir à la vacance du poste, soit en appliquant la procédure de « droit commun » par glissement du 2nd adjoint au 1er adjoint élection de nouvel adjoint au dernier poste vacant ; soit en appliquant la procédure prévue par le dernier alinéa de l'article L2122-10 du CGCT à savoir que le 2e adjoint conserve son poste et que le Conseil doit réélire un adjoint au poste laissé vacant par Madame BIDAŁ.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, par 6 voix pour,

- retient l'option de ne pas pourvoir à la vacance de poste. De ce fait, le phénomène de glissement s'applique automatiquement. Monsieur VUILLEMENOT Nicolas gagne le premier rang d'adjoint et le dernier poste laissé vacant est supprimé.
- maintient les indemnités telles qu'elles sont actuellement.

Fait et délibéré, les jour, mois et an

Pour extrait conforme

Le/la secrétaire
Olivier GUILLEMIN



Le Maire
Martial MATZ

